



Assemblée générale

Distr. limitée
12 avril 2013
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Cinquante-deuxième session

Vienne, 8-19 avril 2013

Point 4 de l'ordre du jour

État et application des cinq traités
des Nations Unies relatifs à l'espace

Projet de rapport du Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

1. À sa 859^e séance, le 8 avril 2013, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sous la présidence de Jean-François Mayence (Belgique).
2. Le Groupe de travail a tenu quatre séances, du 9 au [17] avril 2013. À la séance d'ouverture, le Président a rappelé le mandat du Groupe de travail (A/AC.105/942, annexe I, par. 4 et 6, et A/AC.105/990, annexe I, par. 7).
3. Le Président a également rappelé que le Sous-Comité était convenu, à sa cinquante et unième session, qu'il examinerait au cours de la présente session la nécessité de proroger au-delà de cette session le mandat du Groupe de travail (A/AC.105/1003, par. 182).
4. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) "Traité et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, résolutions connexes adoptées par l'Assemblée générale et autres documents" (ST/SPACE/61);
 - b) Document de séance sur l'état des accords internationaux relatifs aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique au 1^{er} janvier 2013 (A/AC.105/C.2/2013/CRP.5);



c) Liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/C.2/2013/CRP.12);

d) Réponses reçues de l'Allemagne et du Kazakhstan à la liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/C.2/2013/CRP.13);

e) Réponse reçue de l'Autriche à la liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/C.2/2013/CRP.18).

5. Le Groupe de travail a noté que le questionnaire figurant dans le document A/AC.105/C.2/2013/CRP.12 continuait de constituer une bonne base pour les discussions, dans le cadre de son mandat, sur les questions liées à l'état et à l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

6. Lors du débat relatif à la liste des questions figurant dans le questionnaire et aux réponses reçues, le Groupe de travail a noté qu'il serait utile, pour la poursuite des discussions, de bénéficier de davantage de contributions écrites d'États membres et d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, pour que le Groupe puisse établir un recueil d'opinions à examiner à l'avenir.

7. Le Groupe de travail a noté que le questionnaire était divisé en trois parties et a formulé les observations suivantes:

a) La première partie visait les questions relatives à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (Accord sur la Lune) et les dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique), qui étaient assez vastes pour appréhender d'autres questions relatives au régime général régissant l'exploration et l'utilisation de la Lune et d'autres corps célestes;

b) La deuxième partie visait les questions se rapportant spécialement à la responsabilité découlant des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui étaient utiles pour faire avancer les discussions sur l'applicabilité des autres instruments, tels que les principes des Nations Unies relatifs à l'espace et les Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux;

c) La troisième partie portait sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, en particulier sur la question du transfert de propriété ou du contrôle des objets spatiaux en orbite, et la question plus générale du transfert d'activités en tant que tel.

8. Le Groupe de travail a noté que le questionnaire était centré sur des questions essentielles revêtant une importance pratique et contribuait à organiser et à rationaliser les travaux du Groupe, que les questions présentées dans le questionnaire n'étaient pas exhaustives et qu'elles ne devaient pas limiter les discussions du Groupe de travail pendant la cinquante-troisième session du Sous-Comité.

9. Le Groupe de travail est convenu que les discussions concernant la liste de questions du questionnaire pourraient tirer parti des travaux menés dans le cadre d'autres points inscrits à l'ordre du jour du Sous-Comité.

10. Le Groupe de travail est convenu que les États membres du Comité, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient à nouveau être invités à formuler des observations et des réponses au questionnaire élaboré par le Président. Le questionnaire serait affiché sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, et les réponses reçues, le cas échéant, seraient reproduites dans un document de séance.

11. Quelques délégations ont rappelé la validité de la déclaration conjointe sur les avantages de l'adhésion de certains États parties à l'Accord sur la Lune (A/AC.105/C.2/L.272) comme contribution utile pour un examen des processus législatifs nationaux pour ratifier et appliquer les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

12. Quelques délégations ont réaffirmé que le Groupe de travail devrait adopter une approche plutôt pratique que théorique dans l'examen des dispositions des traités.

13. Le Groupe de travail a noté qu'une discussion approfondie s'était tenue à la session actuelle sur des questions concernant la relation entre les traités des Nations Unies relatifs à l'espace, leur mise en œuvre, et la nature de plusieurs principes fondamentaux énoncés dans ces traités. Le rôle du Sous-Comité juridique en tant que tribune d'échange d'informations et de vues sur les raisons pour lesquelles les États adhèrent ou non à ces traités a été souligné.

14. Le Groupe de travail a recommandé que le Sous-Comité, à sa cinquante-troisième session, en 2014, le convoque à nouveau et examine la nécessité de proroger son mandat au-delà de cette session.

15. Le Groupe de travail est convenu que son Président, en consultation avec le Secrétariat, devrait lui présenter à sa prochaine réunion, en 2014, un aperçu des réponses au questionnaire, ainsi qu'une synthèse des vues présentées par écrit et soulevées lors des discussions pendant ses réunions, qui serviront à simplifier, élargir ou adapter les questions du questionnaire pour favoriser les discussions dans le cadre de son mandat.